

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 15 février 2021, à 16 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Administration générale

5. Maire suppléant – Nomination

Communications

6. Transport en commun – Prolongation du projet pilote de gratuité en période hors pointe (CP210208, art. 16)

Finances

7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

8. Biométhanisation – Gestion de la valorisation agricole du digestat déshydraté – Services professionnels en ingénierie – Renouvellement

Ressources humaines

9. Ressources humaines – Pompier à temps partiel – Embauche (CP210208, art. 13)
10. Ressources humaines – Opérateur à la plateforme de maturation – Embauche (CP210208, art. 14)
11. Ressources humaines – Préposé à la réception des matières organiques de soir – Embauche (CP210208, art. 15)
12. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Lettre d'entente numéro 31 – Approbation
13. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d'entente numéro 32 – Approbation

Travaux publics

14. Voitures électriques – Contrat
15. Camions légers – Contrat
16. Entretien des surfaces engazonnées, secteur 1 – Contrat



17. Entretien des surfaces engazonnées, secteur 2 – Contrat

Urbanisme et environnement

18. Projet Herbe à poux 2021 – Espace Carrière – Renouvellement d’entente (CP210208, art. 9)
19. Projet de résolution concernant une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant à permettre la délivrance d’un permis pour la construction et l’occupation d’un immeuble de 14 étages à vocation mixte destiné à des personnes ayant besoin de soins aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, au cadastre du Québec, dans les zones d’utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03 (CP200831, art. 7, point 13.1)
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l’intersection Casavant Ouest/Laframboise)
20. Adoption de la résolution concernant une demande d’autorisation d’un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d’une autorisation pour permettre l’usage « Association civique, sociale et fraternelle (#6994) » dans le local numéro 330 de l’immeuble sis au 1191, rue des Cascades (lot 6 315 906), dans la zone d’utilisation commerciale 6068-C-09
- (Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l’intersection des Cascades/Sainte-Marie)

Réglementation

21. Projet de règlement numéro 1600-243 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Papineau et Saint-Maurice, à l’avenue Bernier et à certains stationnements publics (CP210208, art. 5, points 6.2, 6.3, 7.2, 7.11, 7.12, 7.13 et 7.14)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
22. Projet de règlement numéro 70-18 modifiant le règlement numéro 70 interdisant le virage à droite au feu rouge en ce qui a trait à l’intersection de la rue Saint-Pierre Ouest et de l’avenue de la Concorde Sud et à une intersection de la rue Daniel-Johnson Ouest située à l’ouest de l’avenue Cusson (CP210208, art. 5, points 7.6 et 7.16)
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
23. Projet de règlement numéro 622 autorisant des travaux de restauration du stade L.-P.-Gaucher et un emprunt de 11 600 000 \$
- A- Adoption et dépôt du projet de règlement
- B- Avis de motion
24. Adoption du règlement numéro 620 autorisant des travaux municipaux admissibles au programme TECQ pour l’année 2021 et un emprunt de 8 285 000 \$



25. Adoption du règlement numéro 621 modifiant le règlement numéro 30 relatif aux animaux afin d'y prévoir des règles relatives à la garde de poules en milieu résidentiel et d'apporter certaines corrections
26. Adoption du règlement numéro 350-114 modifiant :
- 1) Le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2149-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14;
 - qu'une partie restante du territoire actuellement incluse dans la zone 2150-M-04 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2149-M-04;
 - que la totalité du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation institutionnelle 2152-P-03 fasse désormais partie de ladite zone 2149-M-04;
 - de retirer, dans ladite zone 2149-M-04, les groupes d'usages « Résidence I (1 logement isolé) », « Résidence IV (2 logements isolés) », « Résidence V (2 logements jumelés) », « Résidence VI (2 logements en rangée) », « Résidence VII (3 logements isolés) », « Résidence VIII (3 logements jumelés) », « Résidence IX (3 logements en rangée) », « Résidence X (4 logements isolés) », « Résidence XI (4 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) », d'autoriser le groupe d'usages « Commerce II (Commerce de quartier) », de prescrire un nombre d'étages minimal, d'augmenter le nombre d'étages maximal, d'augmenter la hauteur minimale et maximale, de réduire la marge avant minimale, d'augmenter l'indice d'occupation au sol maximal, de retirer l'entreposage extérieur de type « B », d'assujettir la zone à un P.I.I.A., de retirer la disposition spéciale concernant les « Matériaux de revêtement extérieur autorisés – usages « Résidence XVI » et « Résidence XX » (art. 20.1.2) » et la note particulière numéro 1;
 - de retirer les normes particulières relatives à la pente de la toiture minimale et au pourcentage de maçonnerie minimal sur les murs avant et latéraux dans les zones d'utilisation résidentielle 2050-H-01, 2052-H-01 et 2220-H-01;
 - d'autoriser, dans la zone d'utilisation mixte 7083-M-06, les usages « Studio d'enregistrement du son (#4760) », « Production cinématographique (#477) », « Service de messagers (#4926) », « Vente au détail de matériaux de construction et de bois (#521) », « Vente au détail d'équipement de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer (#5220) », « Vente au détail de peinture, de verre et de papier teinture (#523) », « Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage (#524) », « Vente au détail de quincaillerie (#5251) », « Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires (5253) », « Vente au détail de système d'alarme (5396) », « Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires (#552) », « Vente au détail de pièce de véhicules automobiles et d'accessoires usagés (#5593) », « Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires (#5594) », « Vente au détail de tondeuse, de souffleuses et leurs accessoires (#5596) », « Service de location d'équipements (#6352) », « Service de location d'automobile (#6353) », « Service de lavage d'automobiles (#6412) », « Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) (#6431) » et « Service d'affûtage d'articles de maison (#6497) » du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) »;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation agricole 1007-A-02 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 8053-M-09;
 - d'autoriser uniquement, pour le lot #1 968 984 du cadastre du Québec, situé dans la zone d'utilisation mixte 8053-M-09, les usages « Vente de véhicules automobiles (#551) » et « Service de location de véhicules automobiles et/ou camions (#6353) », et ce, sur une profondeur d'au plus 120 mètres, mesurée à partir de l'emprise du boulevard Laurier Ouest, le tout conformément à l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
 - d'autoriser le stationnement de véhicules légers de type camionnette, camion-cube ou remorque desservant l'usage sur le terrain dans la zone d'utilisation mixte 8055-M-09;
 - d'autoriser l'usage « Service de vente et réparation de tracteurs et de machineries agricoles (#5599) » du groupe d'usages « Commerce X (Commerces agroalimentaires) », dans la zone d'utilisation agricole 8057-A-03, sur le lot 6 360 375 du cadastre du Québec seulement;
 - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence IV (2 logements isolés) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
 - d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-20 » et « A-21 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 2) Le règlement numéro 500 afin d'assujettir le secteur délimité par le boulevard Choquette, l'avenue Després et les rues Dessaulles et Sicotte à l'annexe X (PIIA-10) intitulée « Les projets de développement et de redéveloppement durables »

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville et également dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection du secteur Sicotte/Choquette/Girouard Ouest/Després; et à proximité du secteur Castelnau, Montigny, Dupras, Bobby-Hachey; dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Laurier Est/Camille-Fontaine; dans le district Douville, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Laurier Ouest, à proximité de l'intersection Laurier Ouest/des Artisans et à proximité de l'intersection des Golfeurs/du Caddy; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Laframboise/Petit Rang)

Document déposé

- 27. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes)
- 28. Levée de la séance